

COMPTE RENDU

Réunion du Vendredi 05 Mars 2021

Présents : Messieurs BALU Luc, BERTHET Audric, CHEVALLIER Kevin, ELLEBOODE Guillaume, GIROUARD Morgan, GROSBOIS Philippe, FOUGERAY Arnaud, Mesdames BONNET Véronique, MOREAU Mylène, PLOUZEAU Aline, PLOUZEAU Clémence.

Heure de début de la séance 18h15.

Vote à huis clos à l'unanimité au vu du contexte sanitaire.

Vote de la secrétaire de séance du jour : Mme PLOUZEAU Clémence.

1. Projet de budget 2021

Un point est rapidement effectué sur le projet de budget 2021 avec les projets en cours et les projets à développer pendant le mandat.

2. Travaux de l'école

18h37 : arrivée de M. Guillaume Elleboode

- Climatisation : Les professeurs de l'école ne souhaitent pas cette installation dans la salle de Pamela mais ils estiment que ce serait préférable dans la classe de Cindy.

Les devis modifiés indiquent donc un prix à 7700€ pour la salle de Pamela (70m²) ou à 7478€ (classe de Cindy plus petite 55m²).

Les adjoints ont vérifié la hauteur pour installer le module extérieur en cas de crue, finalement il n'y a pas de problème.

A noter que la consommation sera plus importante dans la classe et qu'il sera fait moins d'économie pour le chauffage.

Le conseil valide la demande des institutrices. Tout pouvoir est donné à Mme le maire pour signer les devis afin que les travaux soient réalisés pour les vacances de Pâques.

- Ordinateur : les enseignants souhaitent bénéficier du même équipement que les autres écoles, notamment celle de Seully et demandent à ce que la mairie dépose une demande de subvention dans le cadre de l'école numérique.

L'an passé, le conseil avait proposé l'installation d'un vidéoprojecteur mais ce projet n'a pas abouti. Cette année, les enseignantes émettent le souhait d'installer un tableau de projection avec un ordinateur portable.

Le conseil municipal est d'accord pour étudier la demande. Des demandes de devis vont être effectués. La décision sera prise lors du prochain conseil.

- A voir : Remboursement du trimestre non reçu actuellement pour les imprimantes.

3. Travaux du Presbytère

Suite au précédent conseil, l'entreprise Baillargeant a été contactée afin de mettre à jour son devis. M. Bonnin maintient son devis par rapport au métrage calculé.

A l'étude des deux devis, il s'avère que le devis de M. Bonnin est moins cher (13384€) (M. Baillargeant : 13721.56€).

Comme décidé lors du précédent conseil, la décision reste de prendre le devis le moins cher soit celui de M. Bonnin.

Les pouvoirs sont donnés au maire pour signer les devis. Il est demandé que les travaux soient réalisés en Octobre.

4. Voirie et travaux

Au vu des devis réalisés auprès de RTL la réfection de la totalité des voies de la commune en pata revient à 24 000€.

Pour la réfection des routes, le devis annonce :

- La rue des Rocages : en enrobé (21 500€) ou en bicouche (9 à 10 000€).
- Parking de l'école enrobée 11 000 €.
- Beau Volier 9000 € d'enrobée (option à – de 5 000 € si mélange enrobée et bicouche).
- Parking cimetièrre 15 500 € si tout enrobé 4 400 € + 2 800 € pour le moins cher- deux devis : un pour la montée et un pour option enrobée / bicouche mais pas option empièrree.

Total : 82 000€ (La rue des moulins n'étant pas comptabilisée).

Il est possible d'avoir un fonds de concours à 62 000€.

Il serait intéressant de présenter une amende de police pour la réfection du parking de la mairie et des Prés de Vienne dans le cadre de la sécurisation des abords de l'école.

Il est signalé que la route du port guyot est à nouveau dégradée depuis les dernières crues (les travaux réalisés par la S.T.A. datent de Janvier 2021). Mme le Maire va relancer le débat avec CCCVL pour classer l'itinéraire de la Loire à Vélo en route communautaire ou de voir avec le département.

Au vu de l'état de la rue des Rocages, il est évoqué le fait de refaire cette route. Quelques champs se sont vendus en terrain constructible. Il passera donc des véhicules de travaux. Il est donc proposé de garder une partie du budget réfection des routes pour réaliser du bicouche pour la route des Rocages et de garder le restant du budget pour faire du pata sur les routes prioritaires de la commune.

Il a été fait une demande pour le fossé rue de la Gaudrée ainsi qu'une buse d'eau devant chez M. Berton Bruno. Un signalement sur la vitesse dans la vallée de la Gaudrée a été rapporté à la mairie. Cette route est classée route communautaire, il faut donc vérifier quelle autorité peut prendre décision pour cette portion de route. Il est indiqué que pour toute décision prise pour cette route, il faut contacter les mairies de Couziers et de Lerné.

5. Fontaine de Malheur

Madame le Maire, ses adjoints et M. Fougeray ont rencontré l'exploitant. Il est proposé l'achat de la fontaine avec 10 m autour du trou d'eau pour garantir la zone de non traitement autour du point d'eau.

Actuellement, des piquets ont été posés mais ils correspondent à l'emplacement de la future haie. La subvention (reste à charge de la commune 20%) pour le projet de mare publique sera en 2022 puisqu'il faut être propriétaire. Pour le moment, il n'y a pas de prix fixé. Les négociations se poursuivent avec les propriétaires et l'exploitant.

6. Questions diverses

- Demande de travaux dans les logements communaux :

M. Piolet a demandé un dépannage pour panne de courant ainsi que le changement de sa porte menant du garage au couloir et le remplacement d'un radiateur dans le salon. Le conseil demande des devis pour le remplacement de ces deux points.

Mme Grosbois Pauline demande une prise extérieure ainsi qu'une nouvelle prise d'antenne de télévision et la mise en place d'une nouvelle cabane de jardin.

Le conseil accorde pour les prises et laisse Mme Grosbois réaliser sa cabane.

- Demande de logement pour une installation d'un professionnel dans le domaine paramédical

Un professionnel de santé a contacté la commune afin de s'installer sur le territoire.

Trois sites sont envisagés : les salles dans les étages de la mairie, le logement communal situé rue de la Chaussée qui vient de se libérer et le gîte de l'école.

Une préférence est émise pour le logement communal mais il est soumis à une convention avec l'état pour les logements sociaux. Nous devons nous renseigner s'il est possible de louer ce logement à un professionnel de santé (la convention dure jusque 2031). Le professionnel de santé n'a pas besoin d'un accès handicapé pour ce bureau puisqu'il a la possibilité de réaliser des rendez-vous à domicile.

L'ancien restaurant « Le petit saint germain » est évoqué. Cela peut faire parti d'un projet à mener sur du long terme.

Le conseil propose de contacter les différents organismes pour le logement communal et si impossibilité sur ce lieu, nous proposons les salles communales à louer.

➤ Droit de préemption :

La commune n'exerce pas le droit de préemption pour les ventes suivantes :

- vente de deux terrains à bâtir à la rue des Moulins
- maison impasse de Falèche

➤ Achat de panneaux pour les tours Bâton, la Jaminière, impasse de Falèche, 30km/h, proposition de faire des panneaux A3 des lieux dits dans chaque vallée.

➤ Impasse de la Falèche : un devis va être demandé à M. Berthonneau afin de réaliser une barrière en bois pour sécuriser l'impasse.

➤ M RIOLAND refait son assainissement. Au vu de la pente du terrain, il peut installer sa fosse septique soit au dessus avec le risque des eaux s'infiltrant dans les pierres en dessous pouvant aller jusqu'aux réserves des nappes phréatiques, soit déversement des eaux après construction d'un tuyau qui descend jusque chez Mme Vilain). Décision de mettre la fosse en haut et budget non possible pour la rue du Peuil par la commune.

➤ ONF : Nolwenn Baudouin, conservatoire qui intervient au port guyot protection de la faune et flore, recherche les agriculteurs propriétaires.

FIN DE LA SEANCE : 20h40